



21 décembre 2009

Lettre-circulaire n° 289

Annulation des lettres-circulaires n° 237 du 11 mai 2006 et n° 241 du 22 août 2006

Les lettres-circulaires n° 237 du 11 mai 2006 et n° 241 du 22 août 2006 sont annulées. La réglementation sera intégrée à la version adaptée de la CPAI qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.